

Adina Georgescu
514.954.2599
Ageorgescu@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Canada
T 514-879-1212
F 514-954-1905
blg.com



Le 12 septembre 2025

PAR COURRIEL

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Levesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Ajustement des tarifs d'Enbridge Gaz Québec

Chère consœur,

Conformément à la procédure alléguée approuvée dans la décision D-2002-283 quant aux ajustements subséquents des tarifs d'Enbridge Gaz Québec, la présente a pour but d'informer la Régie et les intervenants reconnus qu'Enbridge Gas Inc. a déposé la demande EB-2025-0244 (la « **Demande** ») devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (« **CEO** ») le 9 septembre 2025 et que la décision à venir de la CEO modifiera, entre autres, le tarif 200 d'Enbridge Gas Inc., avec effet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Les modifications apportées au tarif 200 d'Enbridge Gas Inc. découlant de cette demande résulteront en une diminution annualisée du coût de service d'Enbridge Gaz Québec de 2 246 400 \$ basée sur les volumes de l'année témoin 2025, par rapport au coût de service d'Enbridge Gaz Québec approuvé par la Régie.

De plus, les modifications aux taux unitaires du Rider C d'Enbridge Gas Inc. découlant de la Demande résulteront en des ajustements aux taux unitaires applicables aux tarifs d'Enbridge Gaz Québec devant être facturés sur les volumes de gaz vendus ou livrés durant la période s'échelonnant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, selon le type de service dont le client bénéficie. Le détail du calcul des taux unitaires applicables à chaque tarif, incluant les tarifs relatifs au gaz de source renouvelable, est présenté respectivement à l'Annexe X, page 1 de 4, et à l'Annexe XI, page 1 de 1, lesquelles sont déposées au soutien de la présente demande.

Les ajustements seront effectués conditionnellement à l’octroi de la Demande par la CEO et Enbridge Gaz Québec s’engage à déposer la décision auprès de la Régie dès réception.

Enbridge Gaz Québec entend donc ajuster les tarifs présentement en vigueur, à compter du 1^{er} octobre 2025, afin de refléter les changements découlant de la Demande, le tout tel qu’exposé dans les pièces produites au soutien des présentes. Vous trouverez ci-joint lesdites pièces ainsi que la demande d’Enbridge Gas Inc.

Tout commentaire à l’égard de la présente demande doit être adressé à la Régie, avec copie à Enbridge Gaz Québec, au plus tard le 18 septembre 2025, et ce, afin de permettre une implantation en temps opportun des ajustements en faisant l’objet. Afin d’assurer la mise en place des tarifs au 1^{er} octobre 2025, Enbridge Gaz Québec demande à la Régie de lui faire connaître sa position à l’égard de la présente demande au plus tard le 23 septembre 2025.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu
ACG/hbg

p.j.
c.c. Me Gaëlle Obadia et Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (RTIÉÉ)
Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)